

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DAC 1217 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des élus de la Commune de Paris à l'entrée de la bibliothèque du Conseil de Paris de l'Hôtel de Ville à Paris 4e.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des élus de la Commune de Paris à l'entrée de la bibliothèque du Conseil de Paris de l'Hôtel de Ville à Paris 4^e ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des élus de la Commune de Paris à l'entrée de la bibliothèque du Conseil de Paris de l'Hôtel de Ville à Paris 4e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Aux élus de la Commune de Paris qui ont administré la Ville du 26 mars au 28 mai 1871. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 3 133 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2014, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 14V00149 DAC.

